

## Notaire en passant par Sciences Po

Par **Alice13**, le **20/04/2020** à **12:38**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en seconde et je me pose beaucoup de questions quant à mon avenir professionnel.

J'aimerais être notaire, mais les IEP m'attirent également beaucoup...

Est-ce possible de devenir notaire après être passé par Sciences Po ?

Si non, quels sont les réels débouchés de métiers après Sciences Po ? Car je me suis renseignée et je ne trouve que des exemples de secteurs de métiers, pas de métiers précis, et j'ai peur de ne pas trouver un métier qui me plaise si je fais Sciences Po...

Merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/04/2020** à **12:59**

Bonjour

Si votre ambition est d'être notaire il est préférable d'aller en fac de droit pour ensuite aller en Master droit notarial.

Ces Master sont très sélectifs et je ne sais pas si les directeurs/directrices prennent des étudiants de Science-Po.

Je pense que Science-Po ne vous donne pas accès à un métier précis mais vous prépare pour faire des concours (fonction publique, ENA, ENM ... ..)

Par **Jeanne**, le **30/03/2021** à **18:09**

Salut,

Je suis actuellement à Sciences po Lyon. Sciences po te spécialise dans le secteur publique, dans le domaine de la finance, dans le domaine des relations internationales, la

communication, le marketing, la culture, le journalisme. Tout dépend du master que tu sélectionnes après ton premier cycle. Je te conseille de te renseigner sur les différents types de master des différents Sciences po( ceux spécialiser en droit notamment), voir si tu peux faire des passerelles pour pouvoir passer soit élève notaire, soit après ton premier cycle en master notarial. Il faut savoir que les personnes sortant de Sciences po réussissent mieux le concours de magistrature que les élèves sortant de facs de droit ;). Je pense que ton projet n'est pas impossible. Par exemple, tu peux faire un premier cycle à Sciences po ( ou des cours de droit sont donnés) et passer en master droit notarial. Le plus de SP c'est que lors de la 3 ème année tu peux partir dans une université partenaire à l'étranger.

Renseignes toi bien et fonces !

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/03/2021** à **07:35**

Bonjour

[quote]

Il faut savoir que les personnes sortant de Sciences po réussissent mieux le concours de magistrature que les élèves sortant de facs de droit

[/quote]

Cela est notamment dû à l'importance des coefficients donnés à la note de synthèse et à l'épreuve Connaissance et compréhension du monde contemporain, qui sont plutôt bien maîtrisées par les diplômés de science-po.

On aboutissait à des situations plutôt flippantes où des personnes obtenaient un excellent résultat à la note de synthèse qui leur permettait de compenser de mauvais résultats dans les matières juridiques.

Mais avec la dernière réforme de l'ENM, il me semble que les coefficients ont été changés, ce qui devrait rééquilibrer les choses (même si l'épreuve "Connaissance et compréhension du monde contemporain" a le même coefficient que les matières de procédure).

Par **Jeanne**, le **31/03/2021** à **10:46**

Merci pour vos renseignements sur le concours de magistrature. Il serait peut être plus juste de dire que les élèves de Sciences po ont autant leur chances d'avoir ce concours que les élèves sortant de faculté de droit.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/03/2021** à **10:58**

Oui je pense que lorsqu'on regarde les coefficients les étudiants de droits ont autant de chance que les étudiants de science po.

Mais la note de synthèse reste l'épreuve la plus redouté par les étudiants en droit. C'est un peu la faute des programmes car il me semble qu'il n'y a que dans les Masters de droit public que l'on forme les étudiants à cet exercice